

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 30 juin 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 7JUILLET 2022

L'an deux mil vingt et deux le 6 JUILLET à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,
Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques

Absents excusés : BEAUMONT Elodie, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia, BODIN Serge, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, SERVANT Ludovic

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : CURIEN Véronique

Objet de la délibération :

2022/39

**REHABILITATION DE LA MAIRIE
REMISE DU DIAGNOSTIC PAR LA SARL ATELIER DUNE**

Madame le Maire informe le Conseil que l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par l'Atelier DUNE a remis et présenté en Mairie le 24 juin 2022, le diagnostic de mise en accessibilité et de réhabilitation de la Mairie avec un scénario chiffré pour la globalité du bâtiment.

Madame rappelle que chacun des membres du conseil a été destinataire d'un envoi mail contenant tous les éléments du diagnostic à télécharger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de la remise du diagnostic de réhabilitation de la Mairie
- autorise le maire à payer la prestation correspondante qui s'élève à 11 840 € HT.
- Charge le Maire d'obtenir des précisions sur plusieurs points concernant l'estimation financière auprès du maître d'œuvre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage avant de décider de la faisabilité et de la poursuite ou non du projet.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 8 juillet 2022
Béatrice FONTAINE
Maire